

République Française

COMMUNE DE BATZENDORF

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 13

Conseillers absents : 1

Séance du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept juin à 20h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Nathalie ANTONI.

Membres présents ayant pris à la délibération n°2025/23 :

Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Marie-Laure PFEIL, M. Jean-Noël BURG, Mme Nathalie ANTONI, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Kévin DEBES, M. Eric HIRSCH, M. Geoffrey LANG, Mme Tania LAZARUS, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL, Mme Estelle OHLMANN, M. Jean-Marie STEINMETZ, M. Mathieu TRAUTTMANN.

Membres absents à la délibération n°2025/23 :

M. Sébastien FUCHS.

Délibération 2025/23

objet : Rétrocession de parcelles communes situées dans le périmètre de l'A.F.U.A. « rue de Harthouse »

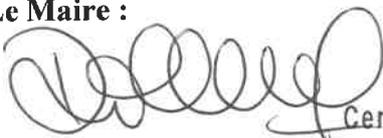
Le Maire fait savoir que suite à l'achèvement des travaux de voirie interne, de réseaux et d'aménagements paysagers figurant dans le périmètre de l'Association Foncière Urbaine de remembrement-aménagement « rue de Harthouse » autorisés par arrêté préfectoral du 8 septembre 2015 et leur validation par les gestionnaires respectifs, il a été saisi d'une demande de rétrocession de ces parcelles communes.

Considérant que tous les travaux ont été réalisés conformément aux prescriptions réglementaires et techniques et sont en état d'entretien satisfaisant, le Maire propose de faire droit à la demande formulée par l'A.F.U.A « rue de Harthouse » en intégrant la rue du Houblon, le sentier dans lequel est implanté un réseau d'assainissement collectif menant au fossé ainsi que la parcelle supportant un poste électrique au domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

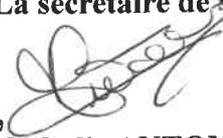
- ☞ décide d'acquérir les parcelles cadastrées Section 35 n°639 d'une contenance de 1533 m², Section 35 n°617 d'une contenance de 41 m² et Section 35 n°620 d'une contenance de 47 m² appartenant à l'A.F.U.A. « rue de Harthouse » au prix de l'euro symbolique ;
- ☞ décide du classement de la parcelle 639 dans le domaine public routier ;
- ☞ dit que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge du cédant ;
- ☞ autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition auprès de l'office notarial de Maîtres Claudine et Stéphane LOTZ, à Val-de-Moder ;
- ☞ dit que la dépense principale d'acquisition est inscrite au budget.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Nathalie ANTONI

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le ... 21 JUIN 2025 ...
et de la publication le ... 21 JUIN 2025 ...

Le Maire,

